

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 205 Nouvelles technologies et créativité 2			
Code	PESP2B05	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Véronique VANDERUS (veronique.vanderus@helha.be) Véronique ENGLEBIENNE (veronique.englebienne@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter des outils, des techniques et des références culturelles qui permettent à l'étudiant de construire des activités créatives et éducatives.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
 - 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.
 - 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

transférer les savoirs et savoir-faire acquis dans le cadre de sa future profession.
prendre sa place au sein d'un groupe de travail de manière proactive.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PESP2B01

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Education aux médias et aux NTIC 2	15 h
Techniques artistiques plastiques 2	15 h

Contenu

Utilisation de logiciels pour la réalisation de films (montage, son).

Découverte et utilisation d'outils numériques transférables dans la profession de l'éducateur spécialisé.

Préparation d'activités à destination d'un public de personnes déficientes.

Démarches d'apprentissage

L'étudiant devra s'impliquer lors des travaux de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Aide individuelle lors de la prise en main des logiciels

Sources et références

Documents et liens sur la plateforme ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Liens et références sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Lors des activités obligatoires, la présence active des étudiants est requise.

L'étudiant absent lors des activités obligatoires demandera un travail de compensation au professeur dans la semaine qui suit son retour.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

En cas d'absence liée à un motif légitime lors de la mise en oeuvre du projet, l'étudiant est tenu de s'informer auprès des enseignants des consignes du travail compensatoire.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).